



Réf. Farde e-Assemblées : 2354065

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal du 27 juin 2016;

Vu les modifications budgétaires 2020 introduites par le Mont-de-Piété et arrêtées par le Conseil d'administration du 28 mai 2020 qui n'appellent pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires 2020 du Mont-de-Piété, telles qu'arrêtées par le Conseil d'administration du 28 mai 2020.

Annexes :

[MDP - modifications au budget 2020. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)